

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1061

Société : 2AAT

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : LAJOURI YOUSSEF

Date de naissance : 01-02-1949

Adresse : Youssef Address

Tél. : 066401025 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. MOHAMED BEN JELLOUD
CHIRURGIEN UROLOGUE
21 Bd Bir Anzarane Etagé 1 Casablanca
Tél: 05 22 98 00 04

Date de consultation : 13/01/2013

Nom et prénom du malade : LAJOURI MOHAMED Age:

Lien de parenté : Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Prostate

Pathologie :

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC

27 MAR. 2013

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

27 MAR. 2013

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :



Déclaration de Maladie

M22- 0050941

LAJOURI YOUSSEF

Autres

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement
13/12/23	S		G	Dr. Mohamed BEN ELLOA CHIRURGIEN UROLOGUE 21, Bd El Anzaoui Etage 1 Casablanca Tél: 05 22 08 04 04

EXECUTION DES ORDONNANCES

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Centre de la Santé du Pharmacien Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Centre de la Santé du Pharmacien Fournisseur	13/02/23	44.10

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	G
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]
onnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. Mohamed BENJELLOUN

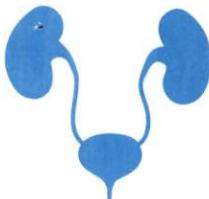
Chirurgien Urologue - Andrologue

Ancien Interne des Hôpitaux de Paris

Membre de l'Association Européenne

d'Urologie et de Sexologie

Diplômé en Cancers Uro-Génitaux



د. محمد بنجلون

جراح المسالك البولية و التناسلية

طبيب داخلي سابقًا بمستشفيات باريس

عضو الجمعية الأوروبية لجراحة المسالك البولية

دبلوم في سرطان المسالك البولية و التناسلية

13 FEB 2023

L. BENJELLOUNI MOHAMED

27,10

Cardioaspirine 100 mg
N° 110001090280 SV

Cardioaspirine 100 mg/30cps
Acide acétylsalicylique
P.P.V. : 27,70 DH
Bayer S.A.

Barcode: 6 118001 090280

49,40

AMCARD 1 mg

27,10

TANZ/95/14

49,40



21، شارع بتر انزران، الطابق الأول، الشقة رقم 1 - أمام مصلحة البريد - الدار البيضاء

21, Bd Bir Anzarane 1^{er} étage, Appt 1 - En face de la poste - Casablanca

Tél. : 0522 98 04 04 - Urgence : 0662 11 48 02 - E-mail : m.benjelloun.uro@gmail.com

PHARMACIE LA SOURCE
Rue Ain Asserdioui
Casablanca
T. 0524 85 11 22
M. 0522 98 04 04

3/2021
Mohamed BENJELLOUN
Chirurgien Urologue
Casablanca
T. 0522 98 04 04